

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

EN 1894

Rédacteur en chef : Léon MAYET

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
France.....	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale).....	5 »	9 »

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne	» 50
Réclames	1 »
Faits Divers	2 »

SOMMAIRE : M. Jules Poirier (biographie). — A nos abonnés. — 3^e liste des membres du Comité de Paris. — Exposition coloniale : Comité de Paris. — Travaux des comités : groupe III; groupe V. — Composition des groupes : groupe VII. — Rectifications. — Avis important. — Chronique. — Choses lyonnaises. — Etat des travaux de l'Exposition. — Construction d'une voie souterraine. — Les générateurs de l'Exposition. — Echos. — Bulletin financier. — La Comptabilité à l'Exposition de Lyon 1894.
GRAVURE : Portrait de M. Jules Poirier.

M. Jules POIRIER

INSPECTEUR D'ACADÉMIE

Président du groupe IV (*Matériel et Procédés de l'enseignement à tous les degrés*).



JULES POIRIER — qui occupe une si haute position dans le personnel enseignant de notre ville — est né le 23 septembre 1844, à Boulogne-sur-Mer.

Agrégé d'histoire et de géographie, il a enseigné l'histoire et la géographie au collège de Boulogne-sur-Mer, et successivement aux lycées d'Evreux, de Moulins et d'Angoulême.

L'instruction est un droit qui appartient à tout homme en société : cette vérité définitivement admise et universellement appliquée en France, a donné, depuis douze ans, une impulsion extraordinaire à toutes les branches de l'enseignement.

Doté d'une rare puissance de travail, M. Jules Poirier a fourni — dans cette période extrêmement laborieuse — une large part d'efforts et de capacités.

Nommé Inspecteur d'académie le 17 octobre 1881, il exerça d'abord ses délicates et difficiles fonctions dans le département de la Lozère, puis ensuite dans celui de Saône-et-Loire.

Le 15 juin 1888 il était nommé à Lyon.

La présidence du groupe IV de l'Exposition ne pouvait être confiée à un homme plus compétent que M. Poirier.

Le groupe de l'Enseignement a des ramifications très complexes et très étendues, il prend l'homme — encore enfant — dans la crèche, l'école maternelle, l'orphelinat, la salle d'asile, le suit dans les lycées, les collèges, les gymnases, les écoles industrielles et commerciales, et ne le quitte qu'à sa sortie des universités,



écoles de médecine, écoles pratiques, écoles techniques et d'application, écoles d'agriculture, laboratoires d'enseignement et de recherches.

Il comprend en outre l'imprimerie, la librairie, la papeterie, la reliure, le dessin, la photographie, la musique, les instruments de musique et de chirurgie, les instruments de précision.

Comme on le voit le champ est vaste et de nature à mettre à contribution le savoir et l'activité de tous les membres du groupe, sous la direction autorisée de celui qui est appelé à les diriger.

M. Poirier s'est également fait connaître

comme conférencier et comme écrivain.

A Boulogne-sur-Mer, ses conférences sur l'idée de « Patrie » dans l'antiquité, ont été très suivies et très remarquées.

L'un de ses livres : *la Vie de Bayard*, le loyal serviteur, est à l'usage de la jeunesse.

Faire passer sous les yeux des enfants, les grands exemples de courage, de loyauté, de désintéressement, qui ont marqué — en traits lumineux — les différentes époques de notre histoire nationale, n'est-ce pas le meilleur moyen de préparer ces mêmes enfants aux sacrifices, aux dévouements que le pays pourra exiger d'eux, quand ils seront devenus des hommes ?

Un autre de ses ouvrages : *la Naissance d'un peuple ou les Etats-Unis dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, est écrit dans le style sobre et précis qui convient à l'historien.

M. Poirier s'attache à montrer qu'il a fallu moins d'un siècle, pour faire des Etats-Unis, la grande République que nous connaissons.

Il nous présente l'Amérique en 1783, formée de treize colonies occupant une superficie de deux millions de kilomètres carrés avec une population ne dépassant pas trois millions et demi d'habitants, et nous fait assister à l'immense développement qui permet aux Etats-Unis de 1889, de s'étendre sur dix millions de kilomètres carrés avec une population de 56 millions d'habitants.

M. Jules Poirier est officier d'Instruction publique depuis le 13 juillet 1887. Il est pré-

sident de la 143^e société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département du Rhône.

Il s'est beaucoup occupé des questions de mutualité, ces questions qui tiennent une si grande place dans l'économie sociale et qui sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Il fait en ce moment reviser les statuts de la société qu'il préside, pour assurer aux membres de ladite société, ce qui manque le plus aux fonctionnaires, c'est-à-dire quelques centaines de francs au moment d'un malheur imprévu, et une augmentation de la retraite.



A NOS ABONNÉS

Nous sommes heureux d'apprendre à nos abonnés que, par suite d'une entente avec l'administration de la *Revue du Foyer*, journal littéraire hebdomadaire, nous pouvons leur servir à titre de prime, un abonnement d'un an à cette très intéressante publication moyennant la somme de 6 francs au lieu de 7 francs. Il leur suffira d'adresser la bande du journal, accompagnée d'un mandat-poste de 6 francs, à l'adresse de l'administration de la *Revue du Foyer*, 14, rue Confort, Lyon.



PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION DE LYON

UNIVERSELLE, INTERNATIONALE & COLONIALE
DE 1894

3^e Liste des Membres du Comité de Paris

M. de Marçay, commissaire général de l'Exposition universelle, internationale et coloniale de Lyon, chargé de constituer le comité d'initiative et d'organisation de Paris, nous adresse les noms suivants pour faire suite aux deux premières listes qu'il nous a fait parvenir précédemment et que nous avons insérées au *Bulletin Officiel* des 18 mai et 1^{er} juin :

MM.

ADRIAN (LOUIS), fabricant de produits chimiques, président de la Chambre syndicale des produits chimiques, membre du jury, Paris, 1889, 11, rue de la Perle, Paris.

BALLEYGUIER (GEORGES), architecte (Société Centrale), expert près la Cour d'appel et le Conseil de préfecture de la Seine, 218, boulevard Saint-Germain, Paris.

BATIAU (GUSTAVE), Officier de l'Instruction publique, Officier de l'ordre royal du Cambodge, etc., etc., publiciste, propriétaire du château des Fresnes (Bougival) Seine, et 1, rue Laffite, Paris.

BLAZY (LÉON), Chevalier de la Légion d'honneur, président de la Chambre syndicale du commerce des laines, membre des Comités et du jury, Paris 1889, 15, rue Turbigo, Paris.

EGROT, Chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur-constructeur, hors concours, membre du jury Paris 1889, rue Mathis, 19, 21, 23, Paris.

MM.

GERMAIN-THOMAS, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de section au Tribunal de commerce de la Seine, membre de la Commission permanente des valeurs de douane, membre du jury, Bruxelles, Barcelone 1888, Paris 1889, 66, avenue Henri-Martin, Paris.

HAAS (JEUNE), Chevalier de la Légion d'honneur, etc., horloger, médaille d'or à toutes les expositions, hors concours Vienne, Philadelphie, Amsterdam, 164, boulevard Sébastopol.

HELBRONNER (ALPHONSE), Chevalier de la Légion d'honneur, manufacturier, Président de la Chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires, membre des comités, Paris 1889, 7, place Levis, Paris.

HEUZÉ (GUSTAVE), Officier de la Légion d'honneur, ancien professeur de l'école de Grignon, inspecteur général honoraire du ministère de l'agriculture, 27, rue Berthier, Versailles.

HOLLANDE (JULES), Chevalier de la Légion d'honneur, négociant importateur, bois exotiques, vice-président de la Chambre syndicale d'ébénisterie, secrétaire du jury, Paris 1889 (classe 44), 114, rue de Charenton, Paris.

JACQUEMARD (A.), Président de la Chambre syndicale des chapeaux de paille et feutre pour dames, et fournitures pour modes, 3, rue de Choiseul, Paris.

DE LAIRE (G.), Chevalier de la Légion d'honneur, chimiste, fabricant de produits organiques, 92, rue St-Charles, Paris.

D^r LANTEIRÈS, Officier d'Académie, etc., lauréat de l'Institut, médecin-adjoint du ministère des affaires étrangères et de la préfecture de police, médecin inspecteur suppléant des enfants de premier âge du département de la Seine, 124, route de Versailles, Billancourt, près Paris.

LECÈNE (HIPPOLYTE), Officier de l'Instruction publique, adjoint au maire du 13^e arrondissement de Paris, imprimeur-éditeur, (Maison Lecène, Oudin et C^{ie}), 17, rue Bonaparte, Paris.

LECLERT (EMILE), Officier de la Légion d'honneur, ancien ingénieur de la marine, administrateur de la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais et de la Société des ateliers et chantiers de la Loire, 56, rue de la Victoire, Paris.

LEGRAND (CHARLES), Chevalier de la Légion d'honneur, fabricant de tissus pour ameublements, membre des comités et du jury, Barcelone 1888 et Chicago 1893, 8, rue Sainte-Foy, Paris.

J.-J. LEJEUNE, Officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole, propriétaire éleveur, Grand prix d'honneur à l'exposition de Paris 1889. (Section agricole), quatorze cents récompenses aux différents concours régionaux de la ville de Paris, etc., aux Essarts-le-Roy (Seine-et-Oise).

LEMARIEY, fabricant d'éventails et d'écrans artistiques, secrétaire du groupe IV et membre du jury à l'Exposition de Barcelone et à plusieurs expositions, 69, rue d'Hauteville, Paris.

MAES, Chevalier de la Légion d'honneur, manufacturier, membre de la Chambre de commerce de Paris, président honoraire de la Chambre syndicale des cristaux et verreries, membre des Comités, Paris 1889, 15, rue des Réservoirs, Clichy (Seine).

MENIER (GASTON), Officier de la Légion d'honneur, président de la Chambre syndicale des chocolatiers et confiseurs, membre des Comités, Paris 1889, 4, avenue Ruysdaël, Paris.

MOREAU (AUGUSTE), Officier d'Académie, ingé-

MM.

nieur, architecte, membre du Comité de la Société des ingénieurs civils de France, ingénieur de la classe 52 à l'Exposition de 1889, 3, rue Léonie, Paris.

PIAT (ALBERT), Officier de la Légion d'honneur, constructeur-mécanicien, membre du Jury, Paris 1889, 85, rue Saint-Maur, Paris.

ROUSSET, fabricant de chaussures, membre des Comités et du jury dans plusieurs Expositions, médailles d'or, Paris 1878, Paris 1889, Blois (Loir-et-Cher).

SAMUEL, directeur de la carrosserie industrielle, médaille d'or, Paris 1889, 228, faubourg Saint-Martin, Paris.

SLOAN (JULES), ingénieur-constructeur, médaille d'or, Paris 1889, 3, rue du Louvre, Paris.

SUILLOT, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de la Chambre syndicale des produits chimiques, 21, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, Paris.

TAILLARDAT (A.), céramiste, ancien vice-président de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, ancien conseiller prud'homme, membre du Comité d'organisation de l'Exposition de Londres et du jury, 4, rue des Ecluses-Saint-Martin, Paris.

VIDIE (JAMES), fabricant de verreries, vice-président du Syndicat de la céramique et de la verrerie, membre du Jury, Paris 1889, Chicago 1893.

M. de Marçay, commissaire général de l'Exposition de Lyon va convoquer prochainement, au Grand Hôtel, le Comité de Paris, pour qu'il compose ses groupes correspondants à ceux des Comités de Lyon.



EXPOSITION COLONIALE

COMITÉ DE PARIS

M. E. de Marçay, commissaire général de l'Exposition internationale et coloniale de Lyon, a proposé à M. le maire de nommer membres de la section coloniale à Paris, pour notre Exposition :

MM.

BLUM, officier d'Académie, membre du comité supérieur et du comité consultatif de l'Exposition permanente des colonies, délégué spécial du ministère et des colonies à l'Exposition universelle de Barcelone (1888), chef de la section des renseignements commerciaux, section coloniale à l'Exposition de 1889, secrétaire rapporteur du jury de la section coloniale aux divers concours agricoles de Paris, 94, boulevard Richard-Lenoir.

Baron de CAMBOURG, membre du conseil supérieur des colonies, délégué de la réunion, 83, rue Lauriston.

FAUCON, ancien chef de bureau du ministère de la marine et des colonies, secrétaire du comité supérieur de l'Exposition permanente des colonies, 12, rue Perdonnet.

POULAIN, membre du conseil supérieur des colonies, délégué de l'Inde française, 9 bis, rue de Beauté-Neuilly-Plaisance.

M. le commissaire général de l'Exposition de Lyon et M. Blum, après leur entretien avec M. le maire de la ville de Lyon, à son passage à Paris, ayant décidé de s'occuper très activement de la question de la participation officielle du ministère des colonies à l'Exposition universelle de Lyon, M. Blum s'est entendu immédiatement avec un

grand nombre de ses collègues, et voici les résultats qu'ils ont obtenus.

Sur convocation de M. le sénateur Godin, président du Comité de l'Exposition permanente des colonies, la Commission s'est réunie au siège du comité, palais de l'Industrie (porte 12).

L'ordre du jour portait : Participation officielle de l'Exposition permanente des colonies à l'Exposition internationale et coloniale de Lyon, en 1894.

Après un exposé très complet sur l'organisation de l'Exposition de Lyon, son but, l'intérêt patriotique qu'il y aurait pour les Colonies à participer à ce grand concours auquel nous convie la seconde ville de France, M. le Président met aux voix la question portée à l'ordre du jour.

A l'unanimité des membres présents, la participation officielle de l'Exposition permanente des colonies est votée.

Une Commission de six membres est nommée, se composant de :

MM.

POULAIN, délégué de l'Inde française.
F. BLUM, membre du Conseil supérieur.
BARON DE CAMBOURG, délégué de la Réunion.
D^r MORAU, délégué de la Guadeloupe.
ARNOULD, membre du Conseil supérieur.
PARAF, membre du Conseil supérieur.

A cette Commission se joindront :

MM.

GAMBEY, conservateur de l'Exposition permanente des Colonies.
FAUGON, secrétaire du Conseil supérieur.

Cette Commission s'est réunie samedi 20 mai, sous la présidence de M. le sénateur Godin.

Une participation importante de l'Exposition permanente des Colonies a été décidée.

Un appel officiel sera fait à toutes les Colonies, aux Chambres de commerce coloniales, aux Comités agricoles et à tous les importateurs de produits coloniaux.

La partie ethnographique et décorative sera fournie par les admirables collections de l'Exposition permanente des Colonies, après entente avec l'honorable représentant de la Chambre de commerce de Lyon, M. Ulysse Pila.

Nous félicitons M. F. Blum de l'activité qu'il a déployée, et nous savions déjà de bonne source que la défense des intérêts de la section coloniale de l'Exposition de Lyon était entre bonnes mains.



TRAVAUX DES COMITÉS

GROUPE III

ARTS MILITAIRES — MARINES — COLONIES

Le groupe III s'est réuni le mardi 30 mai, à l'Hôtel de Ville, salle des Travaux publics, sous la présidence de M. Ulysse Pila.

L'autorisation du ministre étant arrivée en temps utile, l'élément militaire était représenté à cette séance à laquelle assistaient M. le général Raynal de Tissonnière, M. le général baron de Sermet, le colonel Jourdan, le colonel Boisson et le docteur Viry.

On a donc pu procéder à l'élection d'un quatrième vice-président en la personne de M. le général Raynal de Tissonnière, qui a été également désigné pour faire partie de la commission supérieure de l'Exposition.

Le bureau se trouve donc actuellement ainsi constitué : M. Ulysse Pila, président ; M. le géné-

ral Raynal de Tissonnière, M. le colonel Polonus, M. Larue, M. Arnoud, vice-présidents ; M. Alphonse Gourd, M. Maurice Lewandowski, secrétaires.

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants de l'armée, M. le président a exposé le but de sa mission et les résultats qu'il a obtenus, tant en Algérie et en Tunisie qu'à Paris, dans ses démarches auprès des autorités compétentes. Parti avec le mandat qui lui était donné par la Chambre de commerce, de préparer les voies à l'Exposition coloniale officielle, M. Ulysse Pila n'a pas non plus négligé de jeter les bases de l'organisation d'une Exposition coloniale particulière, ce qui est tout spécialement le rôle de notre comité.

En Algérie, M. Ulysse Pila a reçu le meilleur accueil de M. Cambon, ainsi que les promesses les plus encourageantes relativement à la participation de la colonie à l'Exposition. Dans ce but, il a d'ailleurs été mis à la disposition du gouverneur un pavillon spécial, qui sera le type de l'architecture du pays, dans lequel seront aménagées des salles pour recevoir d'une part les produits directs du sol, d'autre part les produits fabriqués, toutes ces richesses étant exposées sous une forme qui leur permettra d'être aisément soumises à l'appréciation des intéressés.

On peut donc considérer maintenant, en ce qui concerne l'Algérie, l'Exposition coloniale officielle comme en bonne voie de préparation ; il ne reste plus qu'à stimuler les initiatives particulières, et c'est à quoi a bien voulu s'employer M. le Gouverneur en réunissant en comité de patronage tous les présidents des corps élus.

Ce premier succès a engagé M. Ulysse Pila à se rendre en Tunisie pour y continuer ses démarches. Là encore, il a reçu un accueil très bienveillant de M. Rouvier et sur ses indications s'est présenté devant la conférence facultative, sorte de conseil supérieur dont il a obtenu l'assurance d'une coopération des plus actives. La Tunisie installera son pavillon, fera son exposition, développera sous forme de cartes murales son histoire et essaiera de pressentir son avenir.

Entre temps, le groupe III a recueilli l'adhésion de H. de Lanessan qui a promis également d'apporter le concours du protectorat de l'Annam et du Tonkin ; les correspondances explicatives ne sauraient tarder à nous parvenir.

Ces trois participations acquises, M. Pila dit qu'il a pensé que Lyon devait prétendre arriver à une Exposition coloniale officielle complète de toutes nos possessions éloignées en pays de protectorat, soit des Indes, de l'Océanie et de celles africaines ; mais il estime qu'après l'effort déjà fait par Lyon, c'est à l'administration centrale que devait incomber cette tâche, car, en fait, cette grande démonstration coloniale à Lyon, va puissamment aider le gouvernement dans sa politique d'expansion commerciale.

M. Pila ajoute que dans sa visite récente au sous-secrétaire d'Etat, présenté par notre député, M. Aynard, il a trouvé M. Delcassé disposé à porter le plus grand intérêt à notre œuvre, et à cet effet tous les accords ont été arrêtés et les ordres donnés.

Des instructions officielles seront adressées par l'Administration centrale des colonies à tous les gouverneurs, résidents, conseils généraux, chambres de commerce pour inviter les producteurs et les industriels du pays à se présenter dans ce grand concours commercial étranger.

Tels ont été les résultats obtenus à ce jour, dit M. Ulysse Pila, résultats qui sont pleins de promesses pour l'avenir de notre Exposition coloniale qui peut, dès aujourd'hui, être considérée comme organisée.

Abordant la troisième partie de son ordre du jour, la réunion a discuté la question des congrès

qui pourraient être convoqués à Lyon dans le cours de l'année 1894.

La réunion a d'abord adopté le principe d'un congrès colonial, puis ensuite d'un congrès de sociétés de secours aux blessés, pour lequel un programme sera demandé au ministère de la guerre.

Enfin, la réunion a également décidé de soumettre à la commission supérieure de l'Exposition l'idée d'un congrès général des sociétés patriotiques, embrassant les sociétés de gymnastique, les sociétés de tir, les sociétés colombophiles ; congrès qui mettra en lumière tout ce que l'initiative privée a pu faire pour développer la force physique et en même temps pour exalter le patriotisme.

GROUPE V

CLASSE 16.

TISSUS, VÊTEMENTS et ACCESSOIRES

Séance du vendredi 26 mai.

La séance est ouverte à 7 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Bouillin, vice-président.

Après discussion, la réunion décide qu'il y a lieu à s'occuper activement de la propagande à faire auprès des industriels intéressant le groupe, et que la propagande privée peut seconder énergiquement la propagande officielle ; à cet effet, pour les tulles et dentelles on priera M. Isaac de vouloir bien se mettre en rapport avec la Chambre syndicale de Calais ainsi qu'avec les principaux industriels de cette place, M. Berlioz s'occupera de Caudry ; M. Bouillin, Angers et Le Puy ; M. Rousseau, Lunéville.

Pour la passementerie noire M. Bouillin se charge des différentes villes traitant cet article, quant à la passementerie or, elle reste réservée, vu l'absence de M. Duviard, ainsi que la passementerie de Paris.

Concernant les séances, la réunion décide qu'à l'avenir elles auront lieu le vendredi à 4 heures du soir au lieu de 7 h. 1/2, dans la salle des finances.

La séance est levée à 8 h. 1/2.



COMPOSITION DES GROUPES

GROUPE VII

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Président : M. MARCHEGAY, ingénieur civil des mines.

Secrétaire général : M. de BOISSIEU, ingénieur civil des mines.

Délégués : MM. PIATON, D^r CROLAS, VOURLAUD.

CLASSE 31.

Mines. — Métallurgie. — Forêts.

Vice-Président : M. PIATON, juge au Tribunal de commerce.

Secrétaire : M. DÉPERET, professeur à la Faculté des sciences.

MEMBRES

MM.

BILLION DU ROUSSET, directeur de la mine de la Loire à Saint-Etienne.

BOCUZE, tréfilleur d'or.

BROSSETTE, délégué de l'Association métallurgique.

BRUNON, sénateur, maître de forges à Rive-de-Gier.

MM.

BRUSTLEIN, directeur des usines Jacob Holtzer à Firminy.
 CHOLAT, administrateur délégué des aciéries de Saint-Etienne.
 CUNIT, ingénieur civil des mines, secrétaire de la C^{ie} de l'Horme.
 De CASTELNAU, ingénieur en chef au corps des mines à Saint-Etienne.
 De la ROCHETTE, gérant des hauts-fourneaux de Givors.
 De VILLAIN, directeur de la mine de Montrambert à Saint-Etienne.
 DOUGADOS, ingénieur au corps des mines à Rivede-Gier.
 DOUVRELEUR, président du conseil des aciéries de Firminy, à Saint-Etienne.
 DUPUIS, sous-directeur des aciéries de la Marine, à Saint-Chamond.
 MANHÈS, ingénieur civil des mines.
 MORET, juge au Tribunal de commerce.
 MULATIER-SILVENT, fabricant de toiles métalliques.
 MURET, comptable.
 REPELIN, garde-mines.
 SAUVAGE, inspecteur des forêts.
 VERNY, directeur de la mine de Firminy, à Firminy.
 VILLIERS, directeur de la mine de Saint-Etienne, à Saint-Etienne.
 WIRY, directeur de la mine de la Chazotte, à Saint-Etienne.

CLASSE 32.

Produits chimiques et pharmaceutiques.

Vice-Président : M. le D^r CROLAS, professeur à la Faculté de médecine.
Secrétaire : M. BUISSON, juge au Tribunal de Commerce.

MEMBRES

MM.

BARBIER, professeur à la Faculté des sciences.
 BLANCHON, délégué de la Chambre syndicale des produits chimiques.
 D^r CAZENEUVE, professeur à la Faculté de médecine.
 CHASSIGNOL-VALLA, négociant en huiles.
 J. COIGNET, délégué de la Chambre syndicale des produits chimiques.
 DARGNIES, directeur de la manufacture des tabacs.
 FAUSSEMAGNE, fabricant d'huiles.
 D^r FLORENCE, professeur à la Faculté de médecine.
 FOURNIÉ, directeur de la Pharmacie des Hospices.
 Cl. GUY, stéarinier.
 D^r HUGONENQ, professeur à la Faculté de médecine.
 JOMAIN, droguiste.
 LÉGER, ingénieur des arts et manufactures.
 D^r LINOSSIER, professeur à la Faculté de médecine.
 LYONNET, membre de la Chambre de commerce.
 MARTINIÈRE, ancien conseiller municipal.
 D^r MASSON, conseiller municipal.
 MONAVON, pharmacien.
 PÉTEAUX, professeur à l'Ecole vétérinaire.
 PRUDON, pharmacien.
 PICARD, ancien fabricant de produits chimiques.
 REGOURAT, professeur à la Faculté des sciences.
 SOLNON, directeur de la pharmacie centrale.
 VAUTIER, professeur à la Faculté des sciences.
 VIGNON, —

CLASSE 33.

Cuir et Peaux.

Vice-président : M. VOURLOUD, ingénieur des tanneries Simon Ullmo.
Secrétaire : M. PERRIN, tanneur.

MEMBRES

MM.

BERTHOLON, tanneur.
 DAILLY, mégissier.
 ESTRAGNAT, tanneur.
 FAVRE, président de la Chambre syndicale des chevriers-marochiniers.
 GOIFFON, tanneur.
 PITTOUD, —

RECTIFICATIONS

A la liste définitive du groupe I (*Beaux-Arts*), publiée dans notre dernier numéro, il faut ajouter :
 M. BALLETT-GALLIFET, conseiller municipal.

**

Sur la liste du groupe VIII, M. CHARGNIOUX, directeur des téléphones doit figurer comme *secrétaire*.

AVIS IMPORTANT

Un certain nombre de membres des Comités hésitent, paraît-il, à retenir leurs emplacements comme exposants, croyant que leur qualité de membres de ces comités les exclut du concours.

C'est là une erreur qu'il importe de dissiper immédiatement.

Sont seuls exclus du concours, les membres du jury, par ce principe de droit, que nul, en quelque matière que ce soit, ne peut être juge et partie et encore cette exclusion n'existe-t-elle que pour la classe où ils sont membres du jury et leur laisse-t-elle tous droits pour participer aux récompenses dans les autres classes où ils exposeraient.

PARTIE NON OFFICIELLE**CHRONIQUE****HIER — AUJOURD'HUI — DEMAIN**

Sous ce titre, notre confrère M. Ch. Millot publie — dans le *Journal général de l'Algérie et de la Tunisie* — un article auquel on ne saurait trop donner de publicité.

Cet article résume avec une remarquable clarté le passé de notre belle colonie algérienne, nous en montre le présent, et nous laisse entrevoir le brillant avenir qui lui est réservé.

Ceux qui ont visité l'Algérie, il y a vingt-cinq ans, et qui la revoient aujourd'hui, ceux-là seuls peuvent, s'ils ont tant soit peu l'esprit d'observation, se rendre un compte à peu près exact des travaux accomplis, du changement féérique du décor, et des transformations qu'elle est encore susceptible de subir, à bref délai, sous la double impulsion du peuplement et de l'expérience acquise.

C'est peine perdue que de vouloir expliquer le passé, pour le faire comparer au présent ; les choses seules, vues et examinées, sont capables de frapper justement l'intelligence.

Le désert, le nu, l'improductif ont fait place à ce que l'on voit aujourd'hui ; et demain, par la force et l'expansion du nombre et du capital,

la surface colonisée sera doublée en profondeur et en richesse.

Cela ne fait pas l'ombre d'un doute pour nous, colons de l'avant-veille, qui avons assisté, *pars magna*, aux débuts d'une installation difficile, aux luttes d'une agriculture sans traditions, aux échecs et aux chutes de commençants affaiblis ; pour nous qui avons, pendant trente ou quarante ans, déployé sans relâche toute l'énergie que donne l'irréductible espérance, et qui, parvenus à cette médiocrité dorée du poète, malgré ces ennemis terribles que l'on nommait la fièvre, le bédouin, l'isolement, ennemis désormais domptés ou disparus, pour nous, dis-je, l'avenir est finalement assuré dans un développement rapide, merveilleux et plus que compensateur.

Eh oui ! les commencements ont été durs : la mise en mouvement de la production algérienne, adaptée aux besoins de la civilisation d'Europe a été difficile, très lente, si l'on veut ; mais la lourde machine s'est enfin ébranlée, et, après les tiraillements du départ, la voilà, hâtant sa vitesse, qui s'avance hardiment dans la voie du progrès avec autant de régularité qu'une antique institution.

Qu'est-ce, en somme, que trente ou quarante ans ? Ça compte dans la vie d'un homme, c'est le travail d'une forte génération, mais au point de vue du rôle de la nature, c'est à peine le délai nécessaire à la transformation d'un sol, à l'aménagement d'une contrée, à l'installation d'un système. Quarante ans ! mais un arbre planté il y a quarante ans n'est encore aujourd'hui qu'à l'état d'adolescent !

Ne mesurons pas les choses aux hommes, le calcul serait erroné ; après avoir rendu la justice, qui leur est due, aux pionniers de la première heure, laissons leurs successeurs aux prises avec leurs devoirs et leurs idées, et constatons simplement, pour en retirer un enseignement profitable, que les résultats obtenus ne sont que le prélude de ceux à obtenir.

Ce qui fait la richesse de la terre algérienne, c'est son climat, qu'aucune circonstance humaine ne saurait jamais modifier. On vante le ciel de la Provence, le climat de l'Italie, l'Algérie en est le résumé ; et sans s'attarder à repousser les critiques des antagonistes ou de ceux qui, venus avec des illusions pour tout bagage, s'en sont, par leur faute, retournés déçus, il est permis de déclarer qu'un climat qui favorise la végétation la plus extrême, celle du chêne, comme celle du dattier, celle de l'olivier, comme celle de la vigne, sur presque toute sa surface, est en réalité le plus merveilleux qui existe, et que la Touraine, ce jardin de la France, l'Italie, ce jardin de l'Europe, ne sont, si on le veut bien, que des figures assez pâles de l'Eldorado que deviendra l'Afrique française dans un laps de temps très restreint.

Les exagérations que l'on reproche au climat algérien, les sécheresses temporaires, les fléaux qu'il semble protéger, les sauterelles, par exemple, ne sont en somme que des accidents tout à fait locaux et qui sont loin, malgré le bruit qu'on en propage, d'équivaloir aux gelées, aux grêles, aux inondations, aux ravages des insectes dont la périodicité désole les diverses contrées agricoles de l'Europe.

Jugeons sainement et froidement la situation : sous un climat régulier comme l'est le nôtre,

avec un sol dont la valeur vénale n'a pas encore atteint le quart de sa valeur réelle, et dont la mise en activité est une question de combinaisons, plutôt que de temps, de bras, plutôt que de raisons sociales, nous sommes en droit d'appeler à nos côtés, sans crainte de les induire en erreur, toutes les bonnes volontés qui cherchent à quitter la vieille Europe, pour un monde nouveau.

Un champ d'action, aussi vaste que la France entière est ouvert à l'agriculture, la plus lucrative, parce qu'elle peut être la plus économique en étant la plus variée : l'apport du capital argent se trouve restreint tout d'abord par le bon marché des surfaces ; le cercle étendu des cultures permet un renouvellement rapide du capital engagé, sous quelque face qu'on le considère ; l'augmentation de la densité de la population crée sur place les débouchés premiers, et la force des choses, l'inéluctable destin tracent eux-mêmes les voies de communication, ces sillons de la vie commune. Las de discuter sans cesse avec des enthousiastes aux vues superficielles, comme avec des misanthropes dont le manque de sens a laissé effeuiller les rêves, nous déclarons sans phrases que l'Algérie (et en parlant de l'Algérie nous lui assimilons la Tunisie) est une terre d'avenir, pleine de réalités pour le colon du présent, de promesses facilement réalisables pour celui de l'avenir, et que les bases, déjà établies des fortunes particulières gagnées sous ce climat et sur ce sol, sont la preuve indiscutable de ce que doit être notre agriculture à partir de ce jour.

Ch. Millot.

CHOSSES LYONNAISES

Construction de Mairies pour les III^e et VI^e arrondissements.

Nous empruntons au journal *La Construction Lyonnaise* les renseignements qui suivent sur les futures mairies des III^e et VI^e arrondissements :

Nous avons parlé plusieurs fois de la nécessité de la construction d'une nouvelle mairie dans le III^e arrondissement.

Le choix de l'emplacement est une sérieuse difficulté, chaque section du quartier réclamant l'édifice sur son territoire.

Les uns veulent la mairie près de l'avenue des Ponts, à proximité de la Mouche, d'autres la demandent vers l'agglomération populeuse avoisinant la rue Moncey ; enfin, certains désirent le monument près de sa place actuelle, sans parler des autres propositions peu sérieuses.

Il serait bien difficile de contenter tout le monde. Cependant, il faut prévoir dès maintenant la construction de deux mairies pour le III^e arrondissement.

En effet, l'étendue de ce quartier est très grande et sa population augmente chaque jour d'une façon prodigieuse ; dans six ou sept ans, peut-être, une seule mairie, difficilement accessible pour la plupart des habitants qu'elle devrait desservir, sera tout à fait insuffisante.

Si l'on attend cette époque voisine pour faire une deuxième construction, on risque fort de ne pas pouvoir la placer dans une situation convenable : la première en date ayant été bâtie en un lieu central, la seconde sera forcément reportée en un point plus excentrique, qui ne sera pas au centre de son véritable rayon d'action.

De plus, le prix des terrains, qui va toujours en augmentant sur la rive gauche, rendra cette création beaucoup plus onéreuse qu'aujourd'hui.

Nous sommes donc d'avis de décider dès aujourd'hui la construction de deux mairies pour ce quartier, en déterminant les limites des futurs arrondissements selon la division électorale ac-

tuelle, c'est-à-dire en adoptant le cours Gambetta comme ligne de séparation.

En ce qui concerne les emplacements, nous pensons qu'ils doivent être choisis le plus près possible de notre splendide avenue de Saxe, véritable artère centrale du tout Lyon de la rive gauche.

La première mairie pourrait être installée près de la rue Moncey, de façon à desservir facilement la partie nord. On pourra profiter du prochain remaniement de ce quartier populeux pour réserver une place à cet édifice municipal.

La seconde mairie devrait être construite entre le cours Gambetta et l'avenue des Ponts, de préférence en façade sur l'avenue de Saxe.

La dépense prévue étant de 500,000 francs pour un de ces édifices, le total atteindra un million au minimum.

La construction d'une mairie pour le VI^e arrondissement est à l'étude depuis assez longtemps, mais la Municipalité n'a encore rien décidé à ce sujet.

Peut-être, aurons-nous connaissance, sous peu, des intentions de nos édiles, cependant il y a gros à parier que cette installation ne se fera pas de si tôt. Ne doit-on pas, tout d'abord, donner satisfaction à toutes les demandes, plus ou moins justifiées, de l'arrondissement voisin !

Le beau quartier des Brotteaux a une certaine *déveine*, car, malgré sa situation exceptionnelle, qui permettrait de l'embellir à peu de frais, on ne s'occupe que très peu de lui.

Nous en avons des exemples récents que nous avons signalés, mais rien ne peut vaincre l'indifférence de l'Administration.

Cela dit, nous pensons que l'emplacement de cette mairie sera assez difficile à trouver ; on ne peut songer à l'avenue de Noailles, le prix des terrains y étant par trop élevé. Le cours Morand est à peu près dans le même cas, quant au cours Vitton il serait trop excentrique.

Il restera donc, comme embarras du choix, les rues parallèles à notre fleuve, rues qui sont presque toutes étroites.

Nous nous garderons bien de déterminer un emplacement, attendu que nous n'avons pas de préférences ; cependant deux rues nous paraissent désignées plus particulièrement, la rue Duguesclin en première ligne et la rue Vendôme. On pourrait placer la mairie au sud du cours Morand et le plus près possible de cette artère.

La dépense est estimée à 500,000 francs dans le programme municipal ; nous l'admettrons comme exacte.

Le Quartier Grôlée.

On vient de distribuer à la Chambre des députés le projet de loi tendant à autoriser la ville de Lyon à porter de 26 millions 839,450 francs à 28 millions 265,706 francs 20, le montant de l'emprunt approuvé par la loi du 2 juillet 1889, et destiné à la transformation du quartier Grôlée. Cet emprunt sera remboursé en soixante années, à compter du 31 janvier 1893 au moyen des ressources prévues par ladite loi.

Un Marché aux bestiaux et un Abattoir à Oullins.

Un projet pour la création d'un marché et d'un abattoir public à Oullins, au lieu dit la Saulée, vient d'être déposé dans les mairies des communes d'Oullins, Saint-Genis-Laval, la Mulatière, Sainte-Foy, Pierre-Bénite et Irigny.

L'exécution de ce projet dont on nous a donné connaissance apportera un grand essor commercial dans ces communes et surtout dans ce quartier qui a été par trop délaissé jusqu'à ce jour. Les communes y sont intéressées, puisque, sans avoir rien à déboursier et à prendre part à aucuns frais, elles toucheront le cinq pour cent dans les recettes brutes des entrées au marché et des droits d'abatage à l'abattoir ; la salubrité publique y gagnera, car cet établissement amène la suppression des tueries particulières qui sont des foyers d'infection et l'hygiène s'en ressentira aussi, car aucune viande ne pourra être mise en vente sans avoir été inspectée.

Lyon même y est intéressé pour éviter l'introduction de viandes corrompues.

Les Lyonnais en Indo-Chine.

Les journaux du Tonkin arrivés par le dernier courrier, en rendant compte de l'inspection du colonel Gallieni dans la province de Lochnam, ont donné quelques détails intéressants sur les essais de culture entrepris par le syndicat lyon-

nais d'études pour l'Indo-Chine. Le système adopté consiste à employer uniquement des familles indigènes subventionnées, nourries pendant la période de préparation des terrains qu'elles cultivent ensuite en métayage.

On y a déjà introduit quatre-vingts familles dispersées en quatre villages qui seront des centres de culture. Cette population agricole est formée de Thos et de Mans, tous anciens pirates.

Les parties basses de la concession, qui comprend 4.000 hectares, sont affectées aux rizières. Les parties plus hautes à l'abri des inondations sont réservées pour les cultures riches.

Les essais ont porté sur le coton, le jute, l'abaca, le café, le tabac, la canne à sucre et le pavot à opium. Les résultats de ces essais détermineront le choix des terrains les plus convenables et des productions les plus rémunératrices.

Il sera intéressant de suivre les progrès de cette tentative pratique et sérieuse de colonisation agricole.



ÉTAT DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Il n'y a rien eu de saillant cette semaine dans les travaux.

On a continué à poser les entretoises de la coupole centrale et commencé à mettre en place les piliers devant supporter la charpente annulaire et qui reposent sur l'extrémité des arceaux métalliques formant les fermes de la coupole centrale.

Les échafaudages qui ont servi au levage des fermes sont en partie démolis. Ainsi, le pylone central en charpente qui a permis de supporter la couronne destinée à relier les demi-fermes doit avoir disparu à l'heure actuelle, de même que les grues roulantes qui ont servi au levage des fermes.

Il ne reste plus que les grues roulantes de hauteur beaucoup moindre destinées au levage des charpentes de la partie annulaire.

Enfin, un certain nombre de terrassiers s'occupent à niveler le sol dans l'emplacement de la coupole centrale.



Construction d'une Voie souterraine

Entre le pont de la Boucle à St-Clair et Serin à Lyon, pour faciliter les communications entre les quartiers de Vaise et Serin, aux Brotteaux, la Guillotière et la Mouche.

(HISTORIQUE)

L'idée de relier le quartier de St-Clair à celui de Serin, en passant sous le plateau de la Croix-Rousse, a déjà été agitée de longue date et a fait l'objet de différentes recherches ou projets auxquels on n'a pas donné de solution.

Une étude rétrospective faite par Gaspard Bellin parmi les anciennes publications de la ville de Lyon lui a fait découvrir un mémoire intitulé : *Canal du duc d'Orléans à Lyon*, avec un sous-titre plus explicite :

Projet d'un canal souterrain destiné à joindre le Rhône et la Saône aux points des barrières de St-Clair et de Serin à Lyon (imprimerie Louis Perrin, novembre 1836). C'était la reproduction d'une communication parue au Précurseur du 21 décembre 1833.

L'auteur de ce projet, Annet Bigand, estimait que la percée de ce canal d'une longueur de 1,950 mètres, pourrait être faite dans l'espace de deux ans à l'aide d'un procédé qu'il se réservait de communiquer.

Il ajoute que des mémoires avaient déjà été remis à ce sujet, le 14 mai 1828, au comte de

Brosses, alors préfet du Rhône, et le 20 mai 1831, à M. Prunelle, maire de la Ville.

En 1833, M. de Gasparin, préfet, avait consulté sur ce projet MM. Seguin frères qui avaient fait un rapport très favorable.

Enfin, le 20 juin 1836, M. Annet Bigand ayant sollicité une commission provisoire, il lui fut répondu, de la part du Directeur général des Ponts et Chaussées, qu'avant de statuer il y avait lieu de remplir quelques formalités, probablement celles déterminées par l'ordonnance du 18 février 1831, encore en vigueur aujourd'hui.

Lors de la grande inondation de 1840, le projet du percement revint sur l'eau.

On lit en effet, dans le *Courrier de Lyon* du 14 novembre, une lettre signée Jandet, où il est question du percement d'un tunnel sous la Croix-Rousse, qui joindrait le Rhône à la Saône.

Remarquons que jusque-là, l'idée du percement de la Croix-Rousse, les chemins de fer étant encore fort peu connus, n'était émise qu'au point de vue d'un canal destiné à relier les deux fleuves.

Nous n'examinerons pas ce projet tout à fait en dehors du sujet qui nous occupe.

Nous nous contenterons de dire qu'outre les difficultés qu'eut entraînées l'établissement d'un canal souterrain, nous ne voyons pas quels services il aurait pu rendre au point de vue commercial.

Il ne reste donc à parler que de l'établissement d'une voie souterraine charretière ou mieux d'un Chemin de fer Tramways.

Ce projet fut discuté pour la première fois lors de la traversée du Chemin de fer P.-L.-M. dans la ville de Lyon.

Il est incontestable qu'un tunnel amenant la ligne ferrée sous la Croix-Rousse jusqu'aux Brotteaux où aurait été créée la gare centrale, eût été, beaucoup mieux que le passage par le col de St-Irénée, en harmonie avec la configuration de la ville. Mais c'est là un fait accompli et il n'y a plus à y revenir.

La question se représente aujourd'hui, il ne s'agit plus d'un chemin de fer ordinaire dont l'établissement entre la gare de Vaise et celle des Brotteaux entraînerait des dépenses d'expropriation presque fantastiques.

Il s'agit de relier par une voie de communication directe les quartiers de Vaise et de Serin avec ceux des Brotteaux, de la Guillotière et de la Mouche séparés par une distance d'environ huit kilomètres par des points extrêmes : Gare de Vaise, la Mouche.

Cette solution s'impose à ce jour d'autant plus impérieusement que la question des Abattoirs à créer à la Mouche en sera facilitée et que la création de la gare de voyageurs à la Mouche amènera un courant de voyageurs qui alimentera cette voie nouvelle de communication.

En effet, le trafic immense qui se fait entre les quartiers de Serin et de Vaise avec le centre de la ville ou les Brotteaux et la Guillotière va sans cesse en grandissant.

Un pointage diurne soigneusement relevé, du 28 novembre au 4 décembre 1881, a donné les résultats suivants sur le quai St-Vincent, à la tête du pont la Feuillée :

Le lundi 28 novembre ...	2.071 véhicules.
Le mardi 29 novembre ...	2.812 —
Le mercredi 30 novembre.	2.772 —
Le jeudi 1 ^{er} décembre....	2.561 —
Le vendredi 2 décembre .	3.188 —
Le samedi 3 décembre ...	3.016 —
Le dimanche 4 décembre .	1.369 —

Dans ces conditions, la circulation sur la rive gauche de la Saône devient de plus en plus impraticable. Les chances d'accidents augmentent tous les jours, surtout depuis l'établissement des tramways.

Ce n'est qu'à grand'peine que le service de la voirie peut entretenir la chaussée dans cette partie, et enfin, le tonnage considérable qui s'échange journellement entre Vaise, les Brotteaux et la Guillotière, entraîne pour le commerce et l'industrie, des frais de transport véritablement énormes.

L'établissement de la voie ferrée du tramway de Neuville sur cette partie du quai a encore aggravé la situation.

Frappé de cet état de choses, M. Asseretto, Ingénieur civil, auteur du projet dont nous entretenons nos lecteurs, a étudié la possibilité de l'établissement d'une voie souterraine entre St-Clair et Serin, destinée à rejeter sur le quai St-Clair, fort peu fréquenté aujourd'hui, une grande partie du trafic qui encombre le quai St-Vincent, au point de le rendre dangereux pour la circulation publique.

Après un examen approfondi de la position des deux versants de la Croix-Rousse, sur le quai de Serin et le quai St-Clair, ou sur le cours d'Herbouville, M. Asseretto est arrivé à trouver deux entrées présentant toutes les garanties voulues, soit au point de vue économique, soit au point de vue de la sécurité.

Ces deux points se trouvent, l'un sur la place St-Clair, à la hauteur de la montée Bonnafous, et l'autre, sur le quai de Serin, en face le pont de la Gare.

Sur le premier point, à l'aide de l'expropriation d'un seul immeuble et d'une légère déviation de la montée Bonnafous, on entre de suite dans le flanc de la montagne qui présente une hauteur plus que suffisante pour garantir le constructeur contre toutes chances d'accident.

Sur le second point, du côté de Serin, la montagne offre une hauteur encore plus grande et l'entrée n'est obstruée que par un immeuble de peu de valeur, presque tout construit en pisé.

D'autre part, cette direction correspond aux véritables besoins du trafic existant entre Vaise et les Brotteaux, et c'est au point que si l'on tire une ligne entre les deux gares, on voit qu'elle correspond à l'axe du souterrain projeté.

Encouragé par la découverte de ces avantages exceptionnels, M. Asseretto s'est décidé à entreprendre l'étude définitive du projet.

Persuadé qu'avant tout, il fallait que les capitaux à engager dans l'établissement d'une œuvre pareille puissent être largement rémunérés par les prix des péages à percevoir ;

Convaincu aussi que pour amener le public à emprunter cette voie, il était nécessaire que ces prix ne fussent pas trop élevés, il s'est attaché d'abord à étudier le coût de l'établissement de ce travail.

Les moyens que l'on connaissait à la date dudit travail 1881, se trouvent dépassés.

On peut calculer exactement les dépenses qu'entraîne la construction d'un souterrain, quelles que soient sa longueur, sa forme et ses dimensions.

La seule éventualité qu'on puisse rencontrer consiste :

1° Dans les immeubles à exproprier aux deux entrées (nous avons dit que le choix des entrées paraît à cette éventualité) ;

2° Dans une trop faible charge au-dessus de la voûte à construire.

Ce dernier inconvénient n'existe pas.

M. Asseretto avait adressé, le 7 septembre 1881, à M. le Maire de la ville de Lyon, une demande d'autorisation d'études.

Cette demande, transmise à l'autorité préfectorale, a donné lieu à un arrêté du 24 octobre 1881, par lequel lesdites études, après avis des ingénieurs du département ou de la ville ont été autorisées.

Il s'agissait alors d'une simple voie charretière souterraine, reliant le quai Saint-Clair au quai de Serin et devant donner un libre accès aux piétons et aux voitures.

Mais, dès les premiers pointages effectués, on s'est rendu compte rapidement qu'il résulterait un encombrement inévitable de la circulation centralisée sur un raccourci souterrain aussi important, entre deux centres populeux de la ville de Lyon.

C'est alors que M. Asseretto a conçu l'idée d'un véritable chemin de fer porteur, pouvant transporter en vitesse aussi bien les voyageurs que les voitures attelées, chargées ou vides, et c'est dans ce sens qu'il a arrêté le projet définitif joint à la demande de concession.

C'est ce projet que nous exposerons dans un prochain article au double point de vue technique et commercial, et auquel nous proposerons les modifications rendues nécessaires par les progrès de la science, depuis l'époque où M. Asseretto l'a conçu, c'est-à-dire en douze années.

LES GÉNÉRATEURS DE L'EXPOSITION

L'installation des générateurs de l'Exposition comportera environ 1,200 chevaux-vapeur ; le service des générateurs sera assuré par une seule haute cheminée ; nous apprenons que la construction de cette cheminée a été confiée à MM. Paufigue frères de notre ville. Ces entrepreneurs spécialistes de constructions industrielles sont bien connus et nous sommes persuadés que leur œuvre ne laissera rien à désirer à aucun point de vue.

Les fondations sont déjà terminées et la cheminée arrive à fleur du sol.

ÉCHOS

La Population flottante de la France.

Ainsi qu'il résulte du dernier recensement qui vient d'être ordonné de la batellerie française, il existerait en France une population de 40 mille habitants répartis dans 16,000 maisons flottantes qui, tout le long de l'année, change de place tous les jours sur nos fleuves, rivières et canaux.

Les faits les plus caractéristiques de l'enquête à laquelle il vient d'être procédé sont les suivants :

Depuis cinq ans, les bateaux ordinaires, mus autrement que par la vapeur, ont diminué en France, alors que les bateaux belges augmentaient. L'ancienne batellerie de famille tend de plus en plus à disparaître et à être remplacée par la grande batellerie industrielle.

Voici d'ailleurs comment se résument les résultats du dernier recensement :

Bateaux jaugeant de 3 à 50 tonnes, 3,086 ; de 50 à 100 tonnes, 2,892 ; de 100 à 200 tonnes, 2,459 ; de 200 à 300 tonnes, 3,297 ; plus de 300 tonnes, 4,191.

Enfin, on a compté 217 bateaux à aubes, 474 à hélice, 267 bateaux à voyageurs, 113 porteurs, 237 remorqueurs, 74 toueurs et 161 bateaux de plaisance.

Tout en constatant que le remorquage est en progrès en France, c'est sur la Seine maritime, entre Rouen et Paris, que les commissaires enquêteurs ont rencontré, paraît-il, le plus de bateaux à vapeur.

La Transmission de l'électricité sans fil

Des expériences très importantes, dont les résultats semblent promettre une solution prochaine du problème de la transmission des signaux électriques entre deux points éloignés que ne réunit aucun conducteur, viennent d'être exécutées par M. Preece, ingénieur en chef, électricien du *Post-office* anglais.

On sait, — et l'usage du téléphone n'a eu que

trop à souffrir de cette influence, — que le passage d'un courant ordinaire dans un fil peut développer un courant, que l'on nomme courant induit dans un fil voisin, même assez éloigné du premier, la distance des deux fils pouvant dépasser 5,000 mètres. C'est sur l'utilisation de tels courants induits qu'ont été basés les essais de M. Preece.

Deux fils parallèles, distants environ de 5 kilomètres, ont été tendus, l'un sur la côte anglaise, près de la pointe Lavernock, un peu au sud de Cardiff, l'autre sur l'île de Flatholm, dans le canal de Bristol. Chacun de ces fils avait 1,600 mètres de longueur. Or, un courant ayant été lancé dans le premier fil à l'aide d'un puissant générateur pour permettre la téléphonie entre ses deux extrémités, il fut possible d'entendre la communication téléphonique dans un receveur dont était munie l'extrémité du second fil, du fil induit. Et cette communication entre deux points distants de 5 kilomètres, sans fil intermédiaire, resta indépendante du jour et de la nuit, et des diverses variations atmosphériques, vent, pluie, tempête ou brouillard.

Ce phénomène de la transmission de l'électricité à travers l'espace, sans conducteur, est tout à fait comparable à la transmission des vibrations qui se fait, par exemple, d'une corde d'un violon à une autre corde, susceptible de rendre le même son que la première; d'autant que l'électricité, comme la lumière, consiste en ondulations de l'éther.

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

BULLETIN FINANCIER

Situation. — Le marché de Londres se remet peu à peu. Ceux de Vienne et de Berlin sont plus fermes. Cet ensemble plus favorable a permis aux différents fonds d'Etat de poursuivre le mouvement de reprise commencé la semaine passée. Le 3 % Français s'élève à 98 35; l'Italien 92 30; l'Extérieure à 66 60. Les fonds Russes et Egyptiens continuent à être recherchés par le portefeuille.

Obligations. — Le comptant a été cette semaine, à part quelques rares exceptions, aussi dépourvu d'animation que le terme.

Les différentes obligations des grandes lignes françaises se tiennent entre 455 et 465, suivant l'échéance des coupons. Celles des diverses lignes algériennes sont calmes. Les Bône-Guelma cotent 448; les Est et Ouest-Algérien, 430 et 429.

Les lignes secondaires ont peu varié; les obligations des Chemins départementaux valent 420; les obligations Drôme, nouvellement cotées sur notre marché, se tiennent à 402.

Les obligations Foncière Lyonnaise ont toujours un courant de demandes satisfaisant.

Les obligations Eaux et Eclairage 4 % coupon détaché, valent 495.

Celles des Eaux pour l'Etranger 5 % se rapprochent peu à peu de 500.

Les obligations Dombrowsa conservent leurs prix précédents aux environs de 500.

La bonne situation, dévoilée par le dernier bilan, a ramené les demandes sur l'obligation Briansk. On cote 483.

L'obligation Cuivre de Mâcon a eu quelques affaires à 434.

L'obligation Verreries Richarme reste demandée à 503, et celle des Houillères de la Russie Méridionale à 476 50.

On a poussé l'obligation Trifail à 516 en vue du coupon de juin; il ne faut pas perdre de vue que la Compagnie a une nouvelle émission à placer et que ces prix sont bien suffisants.

Chemins de fer. — Ce compartiment est complètement délaissé de la spéculation pour le moment. Les Autrichiens seuls restent soutenus par Vienne. Le Lombard est faible; l'assemblée qui vient d'avoir lieu a approuvé la fixation du dividende à 3 francs et a invité l'administration à étudier sérieusement le projet de conversion des obligations 5 % de cette société. A ce sujet, nous rappelons que ces titres ne sont pas cotés en France.

Sur le bruit de l'apparition du choléra en Espagne, les actions des Chemins Espagnols ont subi un recul assez vif, mais disons que jusqu'à présent ce bruit paraît sujet à caution. Les recettes du Saragosse présentent depuis quelques se-

maines des diminutions assez importantes; celles du Nord-Espagne se maintiennent, au contraire, à un niveau satisfaisant pour toutes les lignes du réseau.

Sociétés de crédit. — La lourdeur de ces titres nous paraît assez justifiée par l'absence d'affaires. Le Crédit Lyonnais se tient difficilement à 762. La Banque de Paris conserve l'avance antérieure provoquée par son absorption de la Banque Russe.

La Banque Ottomane est calme. La Cote européenne a annoncé que le dividende serait maintenu à 17 fr. 50 comme les années précédentes.

Le Crédit Industriel, sur lequel il reste à verser 375 francs, n'a que des transactions limitées autour de 585. On dit que cet établissement étudie en ce moment une combinaison permettant de transformer les actions actuellement nominatives en titres au porteur.

C'est le 27 juin qu'aura lieu l'assemblée de la Banque Russe et Française; les actionnaires auront à se prononcer sur la convention avec la Banque de Paris.

Compagnie générale des Eaux. — L'Assemblée annuelle a eu lieu le 29 mai et a approuvé les comptes présentés par le Conseil d'administration.

Les bénéfices se sont élevés à fr. 8.468.761, sur lesquels il faut déduire les frais de toute nature et le service de la dette, soit ensemble fr. 3.668.961, laissant un bénéfice net de 4.800.000 fr.

En conséquence, le dividende a été fixé à 60 fr. par action, en augmentation de 1 franc sur l'année dernière.

Une proposition importante a été votée, c'est l'autorisation donnée au Conseil d'émettre un emprunt de 20 millions, au fur et à mesure des besoins de la Compagnie. Le montant de cet emprunt est destiné surtout à payer les travaux nécessaires au développement et à la transformation du service de la banlieue de Paris.

La Compagnie, comme on le voit, continue à exploiter dans d'excellentes conditions et les augmentations de dividende, quoique modestes, suivent une progression normale.

Métallurgie. — Dans la région de la Loire, les Usines continuent à avoir un courant de travail satisfaisant. Sur le chiffre de 267 millions auquel s'élève cette année le budget de la Marine, il faut compter pour 80 millions, les dépenses à effectuer en travaux neufs. Nos établissements régionaux en auront certainement leur part.

Le programme du ministère comporterait la mise en chantier, en 1893, de 3 cuirassés d'escadre, 10 croiseurs et 28 bâtiments divers, avisos, torpilleurs ou chaloupes. Si l'on tient compte des bâtiments déjà en chantier, on arrivera, en 1894, avec cent navires de tout tonnage, soit en achèvement, soit en construction.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de **MM. E.-M. Cottet et Cie**, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

La Comptabilité à l'Exposition de Lyon 1894

La Société Académique de Comptabilité de Paris, devant participer à l'Exposition de Lyon fait appel aux auteurs-comptables et se met à leur disposition pour l'exposition de leurs ouvrages ou de leurs travaux techniques et pratiques. Pour les renseignements, s'adresser au correspondant lyonnais de la Société Académique, **Louis Laffargue**, Comptable-expert, 21, rue Chaponnay, Lyon.



SATIN PAPIER-CIGARETTE D'AMATEURS
le plus fin : **Done**, le meilleur
BOIS F., LYON
Cahier gommé pour Cigarettes
d'avance.

Obtention, Exploitation et Vente de
BREVETS D'INVENTION
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)
DÉJEUNERS 2'50 — DINERS 3'
soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE
Restaurant ouvert toute la Nuit
CONSOMMATIONS DE MARQUE

Photographie VICTOIRE

22, rue Saint-Pierre, au 1^{er}
SIX MÉDAILLES D'OR

Fournitures et Leçons photographiques.
KODACK, PELLICULES & PAPIER
de la Maison EASTMAN
PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE
Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres
Anc^{ne} Maison **CHOLLET & RÉZARD**
CHOLLET Successeur
Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

Pour guérir et se préserver de la grippe, la bronchite, l'influenza, les rhumes, toux, catarrhes et leurs complications, pour se fortifier la poitrine, l'estomac et les bronches, le meilleur moyen est de prendre à chaque repas deux **Gouttes Livoniennes** de TROUETTE-PERRET, 3 fr. le flacon. Dans toutes les pharmacies.

CHABLY APÉRITIF
DIGESTIF
au Kina Calissaya
et Vins Français
VENTE EN GROS
C. DESPLAGE
LYON

CHEMISERIE TOILERIE
S^{te} de CHEMISES sans BOUTONS
SEUL SYSTÈME PRATIQUE B^{te} ET MÉDAILLÉ
GAGNOL & CLERC
TROUSSEAUX LINGERIE LAYETTES etc.
42, Rue de l'Hôtel de Ville, LYON
G^{DE} BAISSÉ DE PRIX AU COMPTANT

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

Pulvérisateur "ÉCLAIR"
avec lance spéciale pour le traitement contre le Cochyliis
Prix 40 francs.
Lance spéciale seule 8 fr.
(Ajouter 0 fr. 60 pour recevoir franco.)
POUDRE DE PYRÈTHRE
Gros et Détail.
LA TORPILLE
soufreuse poudreuse à grand travail.

DÉPÔT A LYON :
RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie
TARIF ENVOYÉ FRANCO

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

Vendant directement ses produits au détail.

MAISONS DE VENTE A LYON :

CORDONNERIE GENERALE

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHENIX

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE
48, rue de la République

CORDONNERIE SPECIALE

4, rue Saint-Pierre

PRIX DE FABRIQUE



LE **VIN D'OR**

Apéritif

A BASE DE QUINQUINA
MEILLEUR QUE TOUS LES MADÈRE

Louis Ferber & Fils
LYON

GRAND HALL LYONNAIS

DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

9, r. de la République et 15, r. Bât-d'Argent, Lyon

BROSSARD ET CHARPAIL, DIRECTEURS

EXPOSITION PERMANENTE — ENTRÉE LIBRE

Produits commerciaux, industriels et artistiques. — Dépôts et représentation des produits exposés. — Publicité en tous genres. — Publicité dans les journaux. — Tableaux. — Réclames. — Distribution de prospectus. — Annonces peintes.

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR

42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES

LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

**MANUFACTURE D'APPAREILS
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**

Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ

Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des
LAMPES GAZO-MULTIPLEX

GRAND HOTEL DE RUSSIE

LYON Eclairage électrique dans les chambres. - Appartements depuis 2 fr. LYON

CHOCOLATS CACAOS MAISON FONDÉE EN 1780 VINS FINS Vins Ordinaires

ISAAC CASATI

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE

12, rue du Bât-d'Argent, 8, rue de la République

MAGASIN DE VENTE : 11, rue Mulet

Fine Champagne COGNAC ENTREPOTS CAFÉS THÉS

32, quai de Serin

HOTEL DE ROME

A BELLECOUR — LYON

Nouvellement restauré à neuf

PRIX MODÉRÉS

Agence MÉJEAN & C^{ie}

6, place des Terreaux.

Représentation à l'Exposition

25 % d'Economie.

Renseignements commerciaux

CONTENTIEUX

ET RECOUVREMENTS

VENTE & ACHAT

D'Immeubles et Fonds de commerce

Escompte de toutes Valeurs.

DUPLATRE

66, cours Suchet, 66



Spécialité de Bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — Téléphone.

ABONNEMENT

à tous les Journaux du monde

Agence FOURNIER

14, Rue Confort, LYON

J. SAMBET

Place de la Miséricorde, 12, LYON

Fournisseur des Hôpitaux

PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat

Livraison

à domicile

ET EXPÉDITIONS

Cuisson tous les Jours

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingénieurs-Chimistes brevetés en Europe et en Amérique.

Fournisseurs des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

MAISON FONDÉE EN 1854

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

PIANOS

Ancienne Maison VIENNET

MORETTON & C^{ie}, Successeurs

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE

au comptant

et

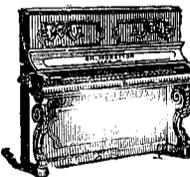
à crédit

Location.

Accords.

Réparations.

Echange.



DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS